

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 148

9 février 2007

SOMMAIRE

Aal Peiteng S.à r.l.	7098	JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l.	7074
Anglo American Exploration Colombia	7085	J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l.	7074
Anglo American Investments 2 S.A.	7085	JP Morgan Partners Latin America Luxembourg I, S.à r.l.	7073
Avrofi S.à r.l.	7066	Legion Portfolios (Luxembourg)	7063
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	7072	Luxcad Computer Aided Technologies, S.à r.l.	7071
Beethoven CDO S.A.	7064	Luxcad Computer Aided Technologies, S.à r.l.	7071
Beethoven CDO S.A.	7063	Malux S.à r.l.	7065
Brasstown Mansfield I SCA	7063	Mayan & Co. S.à r.l.	7096
Canali Lux S.A.	7084	MB Fenster + Türen, S.à r.l.	7065
Canalville S.A.	7074	Metals & Technology S.A.	7068
Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l.	7100	MF Equities S.à r.l.	7061
Celtos S.A.	7101	ML1 S.A.	7073
Cheshunt Luxembourg S.à r.l.	7100	Morsam S.à r.l.	7102
Communication Services International (Holdings) S.A.	7065	Natexis Life	7096
C.R.G. S.A.	7068	National Construction S.A.	7074
Finumbria S.A.	7069	Natixis Life	7096
Gedeam Services S.A.	7064	Navilux S.A.	7099
Général de Conseils et de Participations S.A.	7101	Peter Pin, S.à r.l.	7068
Gracechurch S.à r.l.	7079	PIN Group AG	7076
GSC European CDO II S.A.	7064	Point of Sale Technologie S.à r.l.	7064
Hal S.A.	7072	Rock'Mobiles S.à r.l.	7061
Hal S.A.	7072	Satinvest Holding S.A.	7078
Hal S.A.	7073	Solvay Finance (Luxembourg) S.A.	7076
Hero Holding GmbH	7102	Substantial Services, S.à r.l.	7058
Idra S.A.	7058	Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l.	7099
Idra S.A.	7098	Transalliance Europe	7075
Immo AL 35/37	7084	Transalliance Luxembourg S.A.	7075
Jacaranda Investissements S.A.	7098	Trident Li S.à r.l.	7101
Jarban S.A.	7100	TS Elisenhof Holdings S.à r.l.	7074
JPMorgan Funds	7068	Universal Luxembourg Holding	7059
JPMorgan Funds	7062		
JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l.	7073		

Substantial Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

R. Mamdy

Gérant

Référence de publication: 2007004812/760/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04293. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Idra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.974.

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDRA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B 93.974, issue de la scission de la société anonyme VICETIA S.A. suivant acte d'approbation de la scission reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2003, publié au Mémorial C numéro 318 du 25 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2003, publié au Mémorial C numéro 762 du 19 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 19 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 17.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 15 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix-neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante. Le Conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 17.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 21 décembre 2006 à 17.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième jeudi du mois de décembre à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 73, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006953/231/87.

(060139707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Universal Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.635.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UNIVERSAL CAYMAN HOLDING LTD., a company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-146329, having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, California, U.S.A., on April 24, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of UNIVERSAL LUXEMBOURG HOLDING (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.635, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1092, dated October 25, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint AIM SERVICES, S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole partner in cash or in kind to its willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UNIVERSAL CAYMAN HOLDING LTD., a company limited by shares constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro WK-146329, ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, Californie, U.S.A., le 24 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de UNIVERSAL LUXEMBOURG HOLDING (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.635, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 en date du 25 octobre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et de doter le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, a la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2006, vol. 203, fol. 50, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007005965/239/79.

(060138917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 26.600,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, résidant à Howald-Hesperange en date du 22 juin 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du même notaire M^e Gérard Lecuit, résidant à Howald-Hesperange en date du 30 juin 1999.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007005857/6983/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04718. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Rock'Mobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8525 Calmus, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 111.643.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur Damien Rock, mécanicien, né à Ettelbruck, le 13 janvier 1968, demeurant à L-7681 Waldbillig, 6, rue des Fleurs.

2.- Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau, commerçante, née à Oyonnax (France), le 28 février 1972, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 30, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- 1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ROCK'MOBILES, S.à r.l., avec siège social à L-8525 Calmus, Maison 7, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.643).
- 2.- Que la société à responsabilité limitée ROCK'MOBILES, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 348 du 16 février 2006.
- 3.- Que le capital social a été fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- 4.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée ROCK'MOBILES, S.à r.l. est dissoute.
- 5.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.
- 6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.
- 7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, Hall 4.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Rock, A.-L. Lamy-Au-Rousseau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2006, vol. 539, fol. 86, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006932/231/38.

(060139040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2006

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Berndt May (résidant professionnellement à Führihgasse 8, A-1010 Vienna, Austria, Country Head Austria) avec effet au 1^{er} octobre 2006. M. May remplace Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2007.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Robert van der Meer, Monsieur Jean Frijns, et Madame Andrea Hazen en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2007.

Au 15 novembre 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. André Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Robert van der Meer
- M. Jean Frijns
- Mme Andrea Hazen
- M. Berndt May

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

JPMorgan FUNDS

Au nom et pour le compte de JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.

Agent domiciliaire

A. d'Alimonte

Référence de publication: 2007006994/13/38.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Brasstown Mansfield I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 90.866.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 2 août 2006

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Le Conseil de Surveillance étant composé de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; et
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée décide en outre de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

A Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007005476/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Legion Portfolios (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.127.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires qui a été reconvoquée le 29 novembre 2006 au siège social a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé l'élection de M. Raymond Nolte (résidant à New York) ainsi que la réélection de MM. Jacques Elvinger (résidant à Luxembourg) et Peter Jan Kroon (résidant en Suisse) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

2. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG aux fonctions de réviseurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007005407/41/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Beethoven CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007004894/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Gedeam Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.697.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour GEDEAM SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004877/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00068. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Beethoven CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.100.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007004893/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Point of Sale Technologie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 15, rue de Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 107.410.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007004949/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

GSC European CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.919.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007004899/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Malux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 132, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.424.

L'an deux mille six, le dix neuf décembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MALUX, S.à r.l., - RC B N ° 86 424 ayant son siège social à L-4171 Esch/Alzette, 132, bd J. F. Kennedy.

L'ordre du jour est le suivant:

1. modification du pouvoir de signature des gérants

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier comme suit le pouvoir de signature du gérant technique et du gérant administratif: signature conjointe du gérant technique: Monsieur Hajjari Az Eddine demeurant 1, route de Hauconcourt F-57280 Maizières-les-Metz et de la gérante administrative Madame Chtibi Malika demeurant 47, avenue de la Liberté L-4601 Differdange;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Associé 1 / Associé 2 / Associé 3

A. Chtibi / A. E. Hajjari / M. Chtibi

Gérante administrative / Gérant technique

Référence de publication: 2007007027/3190/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05805. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

MB Fenster + Türen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 108.557.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004950/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00527. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Communication Services International (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 29.456.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004951/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03876. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Avrofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 122.581.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Alexandre Bellisario, employé privé, né à Moyeuvre-Grande (France), le 12 février 1983, demeurant au 18, rue du Printemps, F-57535 Marange-Silvange,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel mandataire a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la chaudronnerie, la tuyauterie et la soudure.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AVROFI, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Alexandre Bellisario, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration;

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 19, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Cosimo Bellisario, gérant de société, né à Marange-Silvange (France), le 30 septembre 1960, demeurant au 18, rue du Printemps, F-57535 Marange-Silvange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2006, vol. 909, fol. 36, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007007191/239/125.

(060139880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004952/13/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04139. - Reçu 202 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 58.493.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004955/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03144. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Metals & Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.886.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour METALS & TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004999/744/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00055. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Peter Pin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 35.542.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004953/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03138. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Finumbria S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 122.577.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - La société anonyme PROMOBE FINANCE S.A., avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Flavio Becca, qualifié ci-après.

2. - Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés.

3. - Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes, avec effet au 1^{er} janvier 2007:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FINUMBRIA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Crauthem.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme PROMOBE FINANCE S.A., avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, deux mille quatre cent quatre-vingts actions,	2.480
2.- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-3369 Leudelage, 1, rue des Prés, dix actions,	10
3.- Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, dix actions,	10
Total: deux mille cinq cents actions,	2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés;
 - b) Madame Neva Rossi, administratrice de sociétés, née à Dudelange, le 30 avril 1937, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
 - c) Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, né à Valtopina, (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z. I. «Im Bruch».

Dont acte, fait et passé à Crauthem, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Becca, A. Becca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2006, vol. 540, fol. 20, case 4. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006970/231/126.

(060139614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Luxcad Computer Aided Technologies, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, tels qu'approuvés par décision de l'associé unique, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 14 décembre 2006.

LUXCAD COMPUTER AIDED TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007004983/2240/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03239. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Luxcad Computer Aided Technologies, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, tels qu'approuvés par décision de l'associé unique, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 14 décembre 2006.

LUXCAD COMPUTER AIDED TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007004985/2240/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03241. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 30 novembre 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires a décidé:

- L'élection, à partir du 8 décembre 2006, de M. Patrick Zurstrassen, domicilié au 5, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de Mme Sophie Chapuisat, domiciliée au 10, rue d'Italie, 1204 Genève, Suisse, et sujet à l'approbation de la CSSF, de M. Hans Georgeson, domicilié au 1, Churchill Place, Canary Wharf, London, W14 5HP, Grande-Bretagne, en tant qu'administrateurs en remplacement de M. Lorcan Murphy, M. Martin Scriven, M. Hugh Paul Shovlin et de M. Marko van Bergen.

- Le renouvellement du mandat de M. Philippe Hoss en tant qu'administrateur.

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Marangelli

Référence de publication: 2007006995/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Hal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7624 Larochette, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 14 décembre 2006.

HAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004986/2131/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03214. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Hal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7624 Larochette, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 12 décembre 2006.

HAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004988/2131/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03235. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Hal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7624 Larochette, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 14 décembre 2006.

HAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004989/2131/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03236. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

ML1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour ML1 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004995/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00059. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

JP Morgan Partners Latin America Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.499.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004993/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00743. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.
 Référence de publication: 2007004994/780/12.
 Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00755. - Reçu 26 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004996/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00753. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Canalville S.A., Société Anonyme,

(anc. National Construction S.A.).

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
 R.C.S. Luxembourg B 40.335.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 15 décembre 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable Reviseur d'Entreprise

Signature

Référence de publication: 2007005067/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03784. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004998/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00750. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

TS Elisenhof Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
 R.C.S. Luxembourg B 120.939.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44982 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007005000/211/8.

(060138230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Transalliance Europe, Société Anonyme,
(anc. Transalliance Luxembourg S.A.).
Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck I.
R.C.S. Luxembourg B 32.666.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANS ALLIANCE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck I, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 32.666, constituée originellement sous la dénomination sociale de «S.C.L.», suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 16 juillet 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 25 janvier 1996,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié audit Mémorial numéro 863 du 6 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en TRANSALLIANCE EUROPE et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en TRANSALLIANCE EUROPE et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version française:

« **Art. 1^{er}. (première phrase).** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de TRANSALLIANCE EUROPE.»

version allemande:

« **Art. 1. (erster Satz).** Es besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts unter der Bezeichnung TRANSALLIANCE EUROPE.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 8 et les mots «et pour la première fois en 1991» et «und zum ersten Mal im Jahre 1991» de l'article 9 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, R. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2006, vol. 539, fol. 66, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006863/231/80.

(060139172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

PIN Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.151.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 17. Oktober 2006

Die Verwaltungsrat hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Dr. Detlef Haaks, Verwaltungsratsmitglied der PIN GROUP AG, sein Mandat niedergelegt hat.

Herr Dr. Stephan Holthoff-Pförtner, Rechtsanwalt, geboren am 5. Oktober 1948 in Essen, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval, wurde zum Verwaltungsratsmitglied bestellt.

Herr Dr. Stephan Holthoff-Pförtner wird das Mandat von Herrn Dr. Detlef Haaks bis zur nächsten Generalversammlung ausführen.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 17. Oktober 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2007005459/1040/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, n° 340 du 7 août 1992, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.650. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker soussigné en date du 22 décembre 2005, publié au mémorial C n° 638 du 28 mars 2006.

L'Assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Stéphanie Doeblé, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Pierre Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social d'un montant de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, à un montant de trois cent millions trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 300.031.250,-) divisé en un million deux cent mille cent vingt-cinq (1.200.125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

2 Emission d'un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission, par SOLVAY, une société anonyme, de droit belge, avec siège social à 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro RPM 0403.091.220 et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature consistant en la totalité du capital social de SOLVAY PHARMACEUTICALS S.à r.l.

4 Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et de supprimer toute référence au capital autorisé.

5 Allocation de la prime d'émission pour un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) à la réserve légale.

6 Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré à pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent millions d'euros (300.000.000,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, à un montant de trois cent millions trente et un mille deux cent cinquante euros (300.031.250,- EUR) divisé en un million deux cent mille cent vingt-cinq (1.200.125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite, SOLVAY, une société anonyme, de droit belge, avec siège social à 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro RPM 0403.091.220, représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, prénommé, aux termes d'une procuration délivrée à

(le «Souscripteur») se présente.

Le Souscripteur déclare souscrire un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux milliards six cent cinquante-huit millions d'euros (2.658.000.000,- EUR) et de libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en la totalité du capital social de SOLVAY PHARMACEUTICALS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.280 (les «Apports»).

Les Apports ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de deux milliards neuf cent cinquante-huit millions d'euros (2.958.000.000,- EUR).

La preuve de la propriété par le Souscripteur des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur déclare encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le Souscripteur déclare qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., réviseur d'entreprises, et signé en date du 30 novembre 2006, dans lequel sont décrits et évalués les Apports ainsi apportés en nature (le «Rapport»).

Le Rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux 1.200.000 actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune à émettre en contrepartie par la Société augmenté d'une prime d'émission de EUR 2.658.000.000,-.»

Ce rapport après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer les nouvelles actions au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à trois cent millions trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 300.031.250,-) représenté par un million deux cent mille cent vingt-cinq (1.200.125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) par action.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de trente millions d'euros (30.000.000,- EUR) à la réserve légale.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature par SOLVAY résulte dans une participation de la Société de 100% dans le capital de SOLVAY PHARMACEUTICALS S.à r.l., chacune de ces sociétés ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, S. Doeble, P. Lechantre, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 42, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007005985/206/90.

(060138908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Satinvest Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 24.252.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 6 novembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2006, volume 30CS, folio 27, case 1, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007006008/211/21.

(060138937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.598.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Here appeared:

LBREP II GRACECHURCH, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, under process of registration with the Trade and Company Register of Luxembourg, and having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Seningerberg, by virtue of one proxy given on December 11th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRACECHURCH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. The manager(s) may sub-delegate all or part of his(their) powers to one or several ad hoc agents, appointed in accordance with the rules of representation of the Company by its manager(s), and the manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II GRACECHURCH, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399, Park Avenue, 8 Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II GRACECHURCH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

Ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employée privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»),

ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GRACECHURCH, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le(s) gérant(s) peut(peuvent) subdéléguer la totalité ou une partie de ses(leurs) pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, nommé en conformité avec les règles de représentation de la Société, et le(s) gérant(s) détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II GRACECHURCH, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), demeurant au 399, Park Avenue, 8ème étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Robert Shaw, Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399, Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 61, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007168/211/203.

(060140099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Immo AL 35/37, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.447.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Senningerberg en date du 30 novembre 2006

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

- Président: Mr Franck Ruimy
- Secrétaire: Mme Sylvie Lexa
- Scrutateur: Mr Vincent Labru.

Ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social de la société

AERIUM PLACE DE PARIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.171 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Mr. Franck Ruimy, directeur, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres SW1X7RZ, Royaume-Uni,

L' Associé Unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier décembre 2006 de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (Bloc D) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Senningerberg, le 30 novembre 2006.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007006902/7091/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01547. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Canali Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.001.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 16 novembre 2006

La nouvelle adresse de résidence de Monsieur Canali Giorgio Alberto, administrateur de la société, est 2, Via Parini, I-20040 Briosco, Italie.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CANALI LUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007024/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Anglo American Exploration Colombia, Société Anonyme,

(anc. Anglo American Investments 2 S.A.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

In the year two thousand and six, on the fourth of December.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A., having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 107.156, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of August 6, 2005.

The meeting begins at 9.45 a.m., Mrs. Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Lynsey Blair, Assistant Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Chantai Sales, Company Secretarial Assistant, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one thousand (1,000) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each representing the total capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the proxy holder of the sole shareholder represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A. to ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.
2. Change of the duration of the Company so that, save the restrictions provided by law, the Company shall not be dissolved for a minimum period of 31 years from the date of publication of this deed.
3. Cancellation of the authorised capital of the Company.
4. Change of the financial year end of the Company from March 14 to December 31.
5. Resignation of the present directors of the Company and discharge.
6. Resignation of the present statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and discharge.
7. Transformation of the Company from a public limited company (Société anonyme) into a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with immediate effect.
8. Total restating of the Company's Articles of Incorporation.
9. Appointment of four directors of the Company.
10. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company from ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A. to ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.

Second resolution

The General Meeting resolves to change the duration of the Company so that, save the restrictions provided by Law, the Company shall not be dissolved for a minimum period of 31 years from the date of publication of this deed.

Third resolution

The General Meeting resolves to cancel the authorised capital.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the financial year end of the Company from March 14 to December 31 so that the current financial year which started on March 15, 2006 shall end on December 31, 2006 and that the following financial year will start on January 1, 2007.

Fifth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present directors Mrs. Gillian Fay Adams, Mr. Alexander Francis Pace-Bonello, Mrs. Jacqueline Anne McNally and Mr. Arjan Kirthi Singha with immediate effect and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until today.

Sixth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present statutory auditor (commissaire aux comptes) Mrs. Francesca Heffernan with immediate effect and, by special vote, gives her discharge for the execution of her mandate until today.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to transform the Company from a public limited company (Société anonyme) into a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with immediate effect.

Eighth resolution

As a consequence of the preceding resolutions the Articles of Incorporation of the Company are totally restated and shall henceforth have the following wording:

«Title I.- Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present Articles of Incorporation (the «Articles»).

Art. 2. Name. The Company exists under the name of ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.

(d) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(e) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period, but, save the restrictions provided by Law, it shall not be dissolved before a minimum period of thirty-one years from the date of publication of the deed dated December 4, 2006.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all members; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2 If there is more than one member:

(a) The shares are freely transferable among members; and

(b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members in a members meeting representing at least three quarters of the capital.

7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III.- Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.

9.3 Subject to Article 9.4, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a member of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.4 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- (d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

The office of director or commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV.- Decisions of the members

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member (s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the members in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of members representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the 15.1 meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law,

the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

Title VIII.- General Provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Ninth resolution

The following are appointed as directors of the Company for an unlimited period of time with effect from today:

a) Mrs. Gillian Fay Adams, Group Human Resources Manager, born in Bexley Heath (UK), on August 2, 1958, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

b) Mr. Alexander Francis Pace-Bonello, General Manager, born at Mtarfa (Malta), on February 1, 1957, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

c) Mrs. Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, born in Ipswich (UK), on February 1, 1968, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

d) Mr. Arjan Kirthi Singha, Financial Controller, born in Singapore, on November 11, 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L- 1255 Luxembourg.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 37,878.79 EUR.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 9.45 a.m.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Versión française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.156, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 6 août 2005.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Jacqueline Anne McNally, «Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Lynsey Blair, «Assistant Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Chantai Sales, «Company Secretarial Assistant», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire de l'actionnaire unique représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement du nom de la Société de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A. en ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.
2. Changement de la durée de la Société de sorte que, sauf les restrictions prévues par la loi, la Société ne sera pas dissoute pendant une période minimum de 31 ans à partir de la date de publication du présent acte.
3. Annulation du capital autorisé de la Société.
4. Changement de la fin de l'exercice social de la Société du 14 mars au 31 décembre.
5. Démission des administrateurs actuels de la Société et décharge.
6. Démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge.
7. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat.
8. Refonte complète des statuts de la Société.
9. Nomination de quatre gérants de la Société.
10. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A. en ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la durée de la Société de sorte que, sauf les restrictions prévues par la loi, la Société ne sera pas dissoute pendant une période minimum de 31 ans à partir de la date de publication du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler le capital autorisé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du 14 mars au 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 15 mars 2006 finira le 31 décembre 2006 et que l'exercice social suivant commencera le 1^{er} janvier 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels Madame Gillian Fay Adams, Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, Madame Jacqueline Anne McNally et Monsieur Arjan Kirthi-Singha et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes actuel Madame Francesca Heffernan et, par vote spécial, lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte compte des statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société existe sous le nom ANGLO AMERICAN EXPLORATION COLOMBIA.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assis-

tance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(e) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, mais, sauf les restrictions prévues par la Loi, elle ne sera pas dissoute avant une durée minimum de trente-et-un ans à partir de la publication de l'acte du 4 décembre 2006.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2 En cas de pluralité d'associés:

(a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III.- Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants. Le poste de gérant ou de commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolubles;

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV.- Résolutions des associés**Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.**

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V.- Comptes annuels - Bilan - Distributions**Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.**

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Neuvième résolution

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet à partir de ce jour:

a) Madame Gillian Fay Adams, «Group Human Resources Manager», née à Bexley Heath (UK), le 2 août 1958, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

b) Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, «General Manager», né à Mtarfa (Malte), le 1^{er} février 1957, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

c) Madame Jacqueline Anne McNally, «Company Secretary», née à Ipswich (UK), le 1^{er} février 1968, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

d) Monsieur Arjan Kirthi Singha, «Financial Controller», né à Singapour, le 7 novembre 1969, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 37.878,79 EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.45 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. McNally, L. Blair, C. Sales, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2006, vol. 540, fol. 12, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006873/231/544.

(060139171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Mayan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.501.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Noura Lajnef, administrateur de sociétés, demeurant à F-93300 Aubervilliers, 39, rue de Presles, ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 28 septembre 2006, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil, il a été cédé:

par Monsieur Patrick Mineo, administrateur de sociétés, demeurant à F-94420 Le Plessis Previsse, 27ter, avenue Ardouin à Mademoiselle Noura Lajnef, prénommée, vingt-cinq (25) parts sociales de la société MAYAN & CO., S.à r.l.

Une copie de la dite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- En conséquence de ce qui précède Mademoiselle Noura Lajnef est la seule associée de la société à responsabilité limitée MAYAN & CO. S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 3 février 2006.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, à savoir, Mademoiselle Noura Lajnef, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Strassen, 257, route d'Arlon à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cent cinquante euros (650,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, vol. 156S, fol. 43, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007006876/220/45.

(060139606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Natixis Life, Société Anonyme,

(anc. Natexis Life).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATEXIS LIFE, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue Kennedy, constituée sous la dénomination FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 1^{er} décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1763 du 21 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Marches, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de NATEXIS LIFE en NATIXIS LIFE.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de NATEXIS LIFE en NATIXIS LIFE.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de NATIXIS LIFE (ci-après désignée «La Société».)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, J. Marches, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 56, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007006933/220/70.

(060139619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Aal Peiteng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 décembre 2006.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007006942/222/10.

(060139035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Idra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006954/231/10.

(060139709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 108.876.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JACARANDA INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.876, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1199 du 14 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

2.- Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième vendredi du mois d'avril à 10.45 heures.

3.- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième vendredi du mois d'avril à 10.45 heures.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 10.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2006, vol. 539, fol. 65, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006966/231/70.

(060139538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.135.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44985 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007005014/211/8.

(060138007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004970/7136/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04505. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.680.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007004963/507/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04111. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Jarban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.324.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007004977/819/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04766. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Cheshunt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 21, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 10 octobre 2006, que TESCO OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de la Grande-Bretagne, ayant son siège social à Tesco House, Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Grande-Bretagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Cardiff, Wales sous le numéro 03193632, a transféré trois cents quarante-quatre (344) des trois cents quarante-quatre (344) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TESCO HOLDINGS BV, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Atrium Office 6.1.34, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 34252924.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée CHESHUNT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.852, sont réparties comme suit:

TESCO HOLDING BV, ayant son siège social à Atrium Office 6.1.34, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, trois cents quarante-quatre (344) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHESHUNT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007109/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Trident Li S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.319.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 9 novembre 2006, que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
TRIDENT III, L.P. 484 WALKERS SPV LIMITED, Walkers House, Mary Steet, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands	484
TRIDENT III PROFESSIONALS FUND, L.P., WALKERS SPV LIMITED, Walkers House, Mary Steet, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands	16
Total	500

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007007089/724/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2006

1. L'Assemblée Générale acte la démission de Madame Anne-Marie Brunet de son mandat d'Administrateur,
2. L'Assemblée décide de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Nour-Eddin Nijar, née le 10 septembre 1952 à Marrakech, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007119/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005079/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02102. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Hero Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 39.847.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Rolf Becker, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland) am 1. Februar 1942, wohnhaft in L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers;

2) Frau Helene Kremer, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland) am 19. April 1942, Ehefrau von Herrn Rolf Becker, wohnhaft in L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HERO HOLDING, G.m.b.H., mit Sitz in L-5760 Hassel, 1a, rue de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond Schroeder, damals Notar mit Amtssitz in Mersch, am 25. März 1992, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 371 vom 29. August 1992, deren Statuten abgeändert wurden gemäß einer ausserordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift betreffend die Kapitalumwandlung in Euro, vom 24. August 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 185 vom 2. Februar 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 39.847.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-), eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Rolf Becker, vorbenannt, dreißigtausend Anteile	30.000
2) Frau Helene Kremer, vorbenannt, dreißigtausend Anteile	<u>30.000</u>
Total: sechzigtausend Anteile	60.000

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss:

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-5760 Hassel, 1a, rue de Luxembourg, nach L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers zu verlegen. Daraufhin wird Artikel 2 der Satzungen der Gesellschaft umgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.»

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben die Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Becker, H. Kremer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 54, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende abschrift, auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 15. Dezember 2006.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007006943/222/43.

(060139032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Morsam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 49, rue Baudouin.
R.C.S. Luxembourg B 122.606.

 —
 STATUTS

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Madame Maria do Rosario Pires, cuisinière, née à Santo Antao (Cap Vert) le 12 novembre 1964, matricule n ° 1964 11 12 480, demeurant à L-1145 Luxembourg, 4, rue des Aubépines,

2. Monsieur Nuno Alberto Da Silva Lopes, ouvrier, né à Se Nova (Portugal) le 10 novembre 1966, matricule n ° 1966 11 10 336, demeurant à L-4041 Esch-Sur-Alzette, 43, rue du Brill,

3. Monsieur Sergio De Lemos Mendes, employé de banque, né à Sameice/ Seia (Portugal) le 30 octobre 1975, matricule n ° 1975 10 30 293, demeurant à L-4429 Belvaux, 30, rue Marie Curie,

4. Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, employé de banque, né à Sameice / Seia (Portugal) le 4 mai 1972, matricule n ° 1972 05 04 270, demeurant à L-3653 Kayl, 5, rue Kahlebiërg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MORSAM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Madame Maria do Rosario Pires, prénommée, une part sociale	1
Monsieur Nuno Alberto Da Silva Lopes, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame Maria do Rosario Pires, prénommée.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Nuno Alberto Da Silva Lopes, prénommé.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante technique et d'un gérant administratif.

Le siège est établi à L-1218 Luxembourg, 49, rue Baudouin.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Pires, N. A. Da Silva Lopes, S. De Lemos Mendes, C. F. De Lemos Mendes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2006, vol. 620, fol. 23, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 décembre 2006.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007007125/234/82.

(060140178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.
